

DECISIONS/ DÉCISIONS
City of Moncton Planning Advisory Committee
Comité consultatif sur l'urbanisme de la Ville de Moncton
NOVEMBER 25 NOVEMBRE 2020

PUBLIC MEETING AGENDA 5 :30/L'ORDRE DU JOUR – RÉUNION PUBLIQUE 17 :30

1. ADOPTION OF PUBLIC MEETING AGENDA/ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion by Andrew Graham and seconded by Dale Briggs to adopt the agenda/ *Andrew Graham propose l'adoption de l'ordre du jour. Dale Briggs appuie la motion*

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.

2. ADOPTION OF MINUTES OF THE REGULAR MEETING OF October 28/ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DE LA RÉUNION DU 28 OCTOBRE

Motion by Steve Mitton and seconded by Daniel St-Louis to adopt the meeting minutes of October 28, 2020./ *Steve Mitton propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2020. Daniel St-Louis appuie la motion.*

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.

3. BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES/REVUE DE LA DERNIÈRE RÉUNION

- (a) Robert Mills 56 rue Donald Street, Moncton (PID/NID 00770610) a variance to increase the maximum allowable front yard coverage for a driveway from 40% to 62%/ *dérogation pour augmenter le coefficient d'occupation maximal de la cour avant du lot de 40% à 62%. (File/dossier: 20-43274)*

Motion by Charles Leger and seconded by Steve Mitton to DENY the Variance Application from Joseph Robert Mills & Mary Louise Emery landowner (PID# 00770610) to increase the permitted area for driveway, driveways aisles and parking spaces from 40% to 62% as the variance is excessive and it was undertaken without a permit.

Motion présentée par Charles Léger et appuyée par Steve Mitton, afin de REJETER la demande de dérogation déposée par Joseph Robert Mills et Mary Louise Emery, propriétaires fonciers (NID 00770610), pour porter de 40 % à 62 % la superficie permise pour les entrées de voiture, les allées des entrées de voiture et les places de stationnement, parce que la superficie dérogatoire est excessive et a été aménagée sans permis.

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE. 4 YAYS Daniel, Charles, Dale, Steve; 2 NAYS - Frances, Maxime)

- (b) Alana MacMillan 64 cour Basswood Court, Moncton (PID/NID 70208954) a conditional use to allow an accessory structure within the 1 metre required setback / *dérogation visant à autoriser une construction dans la marge de retrait requise (File/dossier 20-43258)*

Motion by Frances Leblanc and seconded by Maxime Gauvin that this conditional use application from Alana Marie Macmillan, property owner to locate an accessory structure within 1m of a side yard in a residential zone BE APPROVED subject to the following condition:

1. That the gate and associated fencing near to the eastern boundary of the property comply with the swimming pool enclosure standards and be reduced to a height of no greater than 2m.

DECISIONS/ DÉCISIONS

City of Moncton Planning Advisory Committee
Comité consultatif sur l'urbanisme de la Ville de Moncton
NOVEMBER 25 NOVEMBRE 2020

Motion présentée par Frances LeBlanc et appuyée par Maxime Gauvin que la demande d'usage conditionnel d'Alana Marie Macmillan, propriétaire foncière, pour aménager une construction accessoire à moins de 1 m d'une cour latérale dans une zone résidentielle, SOIT APPROUVÉE sous réserve des conditions suivantes :

1. *La barrière et la clôture près de la limite est de la propriété doivent être conformes aux exigences relatives aux enceintes de piscine et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres.*

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.

4. VARIANCE, TEMPORARY APPROVALS, CONDITIONAL USES, RULING OF COMPATIBILITY AND NON-CONFORMING USES//DEMANDES DE DÉROGATIONS APPROBATIONS TEMPORAIRES, USAGES CONDITIONNELS, DÉTERMINATIONS DE COMPATIBILITÉS ET USAGES NON-CONFORMES

- (a) Eric Comeau on behalf of Jubilee Hospitality Ltd. 2530 chemin Mountain Road, Moncton (PID/NID 70446851) variances to (1) reduce the number of drive-thru queuing spaces from 11 to 9; (2) reduce the required parking and (3) remove the landscaping requirements of Section 52 (g) to accommodate a drivethru in an existing hotel/
dérogations pour (1) réduire de 11 à 9 le nombre d'emplacements pour file d'attente obligatoires; (2) réduire le nombre d'emplacements de stationnement requis; (3) pour être exempté des exigences du paragraphe 52(g) de l'Arrêté de zonage relatives à l'aménagement paysagé pour accommoder un commerce avec service au volant dans une hôtel existant (File/dossier 20-43279)

Motion by Andrew Graham and seconded by Dale Briggs that the Variance application from Eric Comeau, agent, on behalf of Jubilee Hospitality Ltd., owner, to not reduce the required parking for a hotel, and to not provide the landscaping requirements for drive thru queuing spaces at 2530 Mountain Road (PID 70446851) (File: 20MV-43279) BE APPROVED.

Motion présentée par Andrew Graham et appuyée par Dale Briggs que la demande de dérogation déposée par Eric Comeau, agent, au nom de Jubilee Hospitality Ltd., propriétaire, pour réduire le nombre d'espaces de stationnement requis pour un hôtel et pour être exempté des exigences relatives à l'aménagement paysagé pour un comptoir de service au volant, au 2530, chemin Mountain (NID 70446851) (Dossier 20MV-43279) SOIT APPROUVÉE.

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.

- (b) David Alcox on behalf of/au nom de Robert Jensen 59 prom Elmwood Drive, Moncton (PID/NID 00771345) a conditional use to permit a place of worship in the NC zone and a variance to reduce the required parking places for an institutional use /*demande d'usage conditionnel pour permettre l'aménagement d'un lieu de culte dans la zone NC (dépanneurs de quartier) et dérogation pour réduire le nombre d'espaces de stationnement exigé pour un usage de services collectifs. (File/dossier 20-43364 & 20-43365)*

Motion by Charles Leger and seconded by Maxime Gauvin that the application for a Conditional Use from David Alcox, agent, on behalf of Robert Jensen, owner, to have a church in the NC zone at 59 Elmwood Drive (PID 00771345) (File: 20MC-43364) BE APPROVED and that the Variance application from David Alcox, agent, on behalf of Robert Jensen, owner, to reduce the required parking for an institutional use at 59 Elmwood Drive (PID 00771345) (File: 20MV-43365) BE APPROVED.

DECISIONS/ DÉCISIONS

City of Moncton Planning Advisory Committee
Comité consultatif sur l'urbanisme de la Ville de Moncton
NOVEMBER 25 NOVEMBRE 2020

Motion présentée par Charles Leger et appuyée par Maxime Gauvin que la demande d'usage conditionnel déposée par David Alcox, agent, au nom de Robert Jensen, propriétaire, en vue d'aménager un lieu de culte dans la zone NC au 59, promenade Elmwood (NID 00771345) (Dossier 20MC-43364) SOIT APPROUVÉE et la demande de dérogation déposée par David Alcox, agent, au nom de Robert Jensen, propriétaire, pour réduire le nombre d'espaces de stationnement exigé pour un usage de services collectifs au 59, promenade Elmwood (NID 00771345) (Dossier 20MC-43365) SOIT APPROUVÉE.

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.

- (c) Joseph MacDonald Jr House Moving & Construction Ltd. Av. Frenette Avenue, Moncton (PID/NID 70399274) a conditional use application to allow more than one main building on a lot to accommodate office space/ *demande d'usage conditionnel afin d'avoir plus d'un bâtiment principal sur un terrain pour accommodat l'espace pour un bureau* (File/dossier 20-43328)

Motion by Andrew Graham and seconded by Steve Mitton that the Conditional Use Application on Frenette Avenue BE APPROVED subject to the following terms and conditions:

1. This approval shall expire within 24 months of it coming into effect unless a development permit has been obtained; and
2. That the development shall be carried out in substantial conformance with the plans and drawings submitted.

Motion présentée par Andrew Graham et appuyée par Steve Mitton que la demande d'usage conditionnel sur Avenue Frenette SOIT APPROUVÉE sous réserve des conditions suivantes :

1. *cette approbation est échue dans les 24 mois de la date à laquelle elle entre en vigueur, à moins qu'un permis d'aménagement soit délivré;*
2. *pour tous les autres points, les travaux d'aménagement doivent être réalisés en respectant essentiellement les plans et les dessins déposés*

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.

- (d) Mountain Way Developments 14 cour le Coude Crescent, Moncton (PID/NID 70657119) a variance to allow a portion of the front façades to be covered with non-traditional materials for a townhouse development/ *dérogation visant à permettre des matériaux non traditionnels sur la façade avant pour une habitation en bande* (File/dossier 20-43354)

Motion by Charles Leger and seconded by Maxime Gauvin that the Variance Application for the rowhouse node on Le Coude Crescent BE APPROVED subject to the following terms and conditions:

1. This approval shall expire within 24 months of it coming into effect unless a development permit has been obtained; and
2. In all other respects, the development shall be carried out in substantial conformance with the plans and drawings submitted.

Motion présentée par Charles Leger et appuyée par Maxime Gauvin que la demande de dérogation pour l'ensemble d'habitations en rangée du croissant Le Coude SOIT APPROUVÉE sous réserve des conditions suivantes :

1. *cette approbation est échue dans les 24 mois de la date à laquelle elle entre en vigueur, à moins qu'un permis d'aménagement soit délivré;*

DECISIONS/ DÉCISIONS

City of Moncton Planning Advisory Committee
Comité consultatif sur l'urbanisme de la Ville de Moncton
NOVEMBER 25 NOVEMBRE 2020

2. *pour tous les autres points, les travaux d'aménagement doivent être réalisés en respectant essentiellement les plans et les dessins déposés.*

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.

- (e) Maisons Altec Homes Inc. 286 chemin Ripplewood Road, Moncton (PID/NID 70660386) a conditional use application to allow a 3-unit townhouse in the RM Zone and a variance application to allow non-traditional materials (vinyl siding) on the ground floor façade / *demande d'usage conditionnel pour permettre l'aménagement d'une maison en rangée de trois unités dans la zone RM (résidentielle mixte) et demande de dérogation pour permettre l'utilisation de matériaux non traditionnels (revêtement en vinyle) sur la façade du rez-de-chaussée.* (Files/dossiers 20-43329 & 20-43381)

Motion by Daniel St-Louis and seconded by Andrew Graham application for a Conditions Use from Al Trahan, Maisons Altec Homes Inc., landowner, to permit 3-unit townhouse on Ripplewood Road North (PID 70660386) BE APPROVED and that the Variance application from Al Trahan, Maisons Altec Homes Inc., landowner, allow non-traditional materials (vinyl siding) on the ground floor façade Ripplewood Road North (PID 70563937) BE APPROVED subject to the following terms and conditions:

1. The front façade of the building be constructed in accordance with the revised front elevation drawing and photo submitted and that vinyl siding not exceed 25% on the main floor level;
2. This approval shall expire within 24 months of it coming into effect unless a development permit has been obtained; and
3. In all other respects, the development shall be carried out in substantial conformance with the plans and drawings submitted.

Motion présentée par Daniel St-Louis et appuyée par Andrew Graham que la demande d'usage conditionnel déposée par Al Trahan, propriétaire de Maisons Altec Homes Inc., pour autoriser l'aménagement d'une maison en rangée de trois unités au 286, ch. Ripplewood Nord (NID 70660386) SOIT APPROUVÉE; et que la demande de dérogation déposée par Al Trahan, propriétaire de Maisons Altec Homes Inc., et demande de dérogation pour permettre l'utilisation de matériaux non traditionnels (revêtement en vinyle) sur la façade du rez-de-chaussée pour une maison en rangée située au 286, chemin Ripplewood (NID 70563937) SOIT APPROUVÉE sous réserve des conditions suivantes :

1. *La façade de la maison doit être construite conformément au dessin de l'élévation avant révisé et à la photo déposés, et le revêtement de vinyle ne doit pas recouvrir plus de 25% de la façade du rez-de-chaussée;*
2. *cette approbation est échue dans les 24 mois de la date à laquelle elle entre en vigueur, à moins qu'un permis d'aménagement soit délivré;*
3. *pour tous les autres points, les travaux d'aménagement doivent être réalisés en respectant essentiellement les plans et les dessins déposés.*

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.

5. TENTATIVE SUBDIVISIONS/LOTISSEMENTS PROVISOIRES

- (a) None/Rien à signaler

6. BY-LAW AMENDMENTS, ZONING AND MUNICIPAL PLAN MATTERS/QUESTIONS DE ZONAGE ET QUESTIONS RELATIVES AUX PLANS MUNICIPAUX



DECISIONS/ DÉCISIONS

City of Moncton Planning Advisory Committee
Comité consultatif sur l'urbanisme de la Ville de Moncton
NOVEMBER 25 NOVEMBRE 2020

- (a) Readopting Zoning By-law #Z-220, Subdivision By-law #Z-320, and By-Law # A-1318.3 Amending the Fees and Charges By-Law /*Réadoption de l'Arrêté de zonage Z-230 et de l'Arrêté de lotissement et l'Arrêté No A-1318.3 modifiant l'Arrêté sur les droits et redevances*

Motion by Steve Mitton and seconded by Daniel St-Louis to recommend that Moncton City Council:

1. Re-adoption the Zoning By-law #Z-213 as proposed By-law #Z-220, with the proposed changes;
2. Re-adopt the Subdivision By-law #Z-302 as proposed By-law #Z-320, with the proposed changes; and
3. Adopt proposed By-Law # A-1318.3 Amending the Fees and Charges By-Law.

Motion présentée par Steve Mitton et appuyée par Daniel St-Louis recommande au Conseil municipal de Moncton :

1. *La réadoption de l'Arrêté de zonage Z-213, soit l'Arrêté de zonage Z-220, avec les modifications proposées;*
2. *La réadoption de l'Arrêté Z-302 concernant le lotissement de terrains, soit l'Arrêté Z-320, avec les modifications proposées;*
2. *L'adoption du texte proposé de l'Arrêté A-1318.3 modifiant l'Arrêté sur les droits et redevances.*

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE

NEXT MEETING DECEMBER 16 2020/RÉUNION PROCHAINE 6 DECEMBRE 2020